

ŒUVRES SOCIALES : une offre accrue



> Représente.org nous accompagnera pour développer des propositions durables



> Le local du CSE doit être rénové pour améliorer l'accueil des sections actuelles et futures



> La grille des QF doit être rénovée pour mieux refléter l'évolution du niveau de vie de chaque salarié

> Les sorties et voyages

Avec la fin des restrictions sanitaires, les voyages (Majorque, Islande, Mexique, Canada, Croatie), les weekends (Ski à Cauterets, Puy du Fou, Futuroscope, DisneyLand, Zoo de Beauval...), les concerts (ColdPlay, Stromae, Starmania...) et les événements sportifs (Coupe du monde Rugby) ont fait leur retour. Tout comme les colonies qui permettent à vos enfants de partir pour des vacances dans le sud-ouest.

> Les sections près de chez vous

La grande spécificité des offres du CSE de Lectra repose sur l'engagement de salariés bénévoles pour organiser la vie d'une quantité (presque innombrable) d'activités. Vous êtes toujours plus nombreux à y participer. Plusieurs groupes de musique sont nés à Lectra, avec déjà deux concerts ! Une nouvelle section Couture offre aux salariés les moyens de s'essayer à la confection. Devant ces succès, nous manquons déjà de place ! Côté sportif, le Kung-Fu Wushu est venu enrichir l'offre existante. Les sections Réception, Bricolage, Mer & Montagne rencontrent toujours autant de succès, tout comme les soirées pétanques, cinéma, jeux... **A Paris et Cholet**, des événements conviviaux (déjeuner, after work et dîner, cinéma) commencent à s'instituer. Un grand **BRAVO** et **MERCI** aux salariés bénévoles !

> Accessibilité

Grâce à la création d'une newsletter trimestrielle, vous êtes désormais informés de toute l'offre et de l'actualité du CSE en avant-première : prochains événements programmés, nouveau matériel à la location, nouveaux partenaires... Des réunions de présentation à destination de tous les nouveaux salariés sont également très régulièrement organisées pour expliquer les possibilités offertes à toutes et tous par le CSE. L'offre du CSE a été complétée grâce à de nouveaux partenaires de billetterie (Emile's) et de chèques cadeaux dématérialisés (Glady), mais également un panel de partenaires locaux toujours plus important. Les aides pour les salariés ont également été rendues plus accessibles grâce à la fusion des enveloppes de subvention et la facilitation des demandes en ligne.

LES ACCORDS D'ENTREPRISE



> Nous devons réviser la politique salariale de Lectra pour accompagner l'arrivée de la nouvelle convention collective



> L'abondement devra être renforcé pour nous permettre, ensemble, d'accéder à 1% du capital de Lectra



> Augmenter le volume de télétravail demeure l'un de nos objectifs de ce nouveau mandat

retrouvez les accords d'entreprise sur

cfdt-lectra.fr

à la rubrique **VOS DROITS**



> Rémunération

Le pouvoir d'achat est la principale préoccupation de nombreux salariés, besoin renforcé par une inflation importante. Par le dialogue rétabli avec la Direction, nous avons contribué à protéger le pouvoir d'achat des salariés les plus modestes. Sur nos deux derniers mandats, 6 fois sur 8 nous avons obtenu des augmentations générales plus élevées pour les plus bas salaires, ce dont Lectra était peu coutumier avant que nous soyons majoritaire. De même, la prime d'ancienneté à Lectra est supérieure à la prime conventionnelle. Depuis 2022, l'enveloppe consacrée aux augmentations individuelles est en hausse sensible.

> Abondement sur Intéressement et Participation

Après des années d'intenses sollicitations, la Cfdt a convaincu la direction de promouvoir l'actionnariat salarié par un abondement aujourd'hui totalement financé par Lectra. Cet abondement accompagne les salariés qui investissent une part de leur prime sur le fonds Lectra : jusqu'à 450€ par Lectra pour un investissement de 600€ du salarié.

> Télétravail

Notre première action d'envergure date de 2017, avec une enquête numérique à laquelle vous aviez été 324 à répondre. Grâce à vous, après une série de publications et d'échanges, de lobbying de managers et directeurs, et finalement la crise sanitaire, nous signions en 2021 un premier accord qui posait les bases du télétravail chez Lectra. Cet accord souffrait néanmoins d'un manque de souplesse et de volume (un seul jour par semaine). En 2022, tout en amenant la souplesse demandée, un second accord proposa 1.5 jours là où nous en souhaitions 2. Face à ce manque d'ambition, nous avons choisi de ne pas signer cet accord, mais plutôt d'impliquer les salariés en usant de la disposition du droit du travail concernant les accords "minoritaires". De fait, un référendum a été organisé au sein de Lectra afin que chaque salarié puisse se positionner.

> Fin de carrière

Parce que la population de Lectra vieillit et que de plus en plus de salariés approchent de la retraite, nous avons obtenu la possibilité d'aménager la fin de carrière en utilisant la prime de retraite pour anticiper un départ (jusqu'à 6 mois) ou un régime à mi-temps (jusqu'à 1 an).

> Équilibre vie professionnelle / vie privée

Le complément de rémunération pendant un congé paternité, les congés pour accompagner vos parents malades, les aides à la mobilité douce... sont autant de sujets que nous avons portés auprès de Lectra et qui comptent maintenant dans les avantages auxquels les salariés de Lectra peuvent prétendre.